

Domaine Public

1 8 5 3

Edition PDF
du 18 janvier 2010

Les articles mis en ligne
depuis DP 1852
du 11 janvier 2010

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Banques: Rubik sur l'ongle

Va-t-on confier la levée de l'impôt
à de nouveaux fermiers-généralistes?
(André Gavillet)

Les banques font de la résistance

C'est dans leur intérêt bien compris que le montant de
la garantie pour les avoirs des déposants est
augmenté, mais elles refusent leur contribution
(Lucien Erard)

Ouïgours de Guantanamo: le Conseil fédéral doit prendre rapidement une décision positive

La valse-hésitation de la Suisse est indigne:
rappel des faits (Jean-Daniel Delley)

La musique, parent pauvre de l'enseignement

Une initiative sur le plan fédéral,
un projet de loi vaudois:
l'occasion de faire le point (Albert Tille)

Energie électrique: le profit passe avant la sécurité de l'approvisionnement

Le pompage-turbinage est une technique ingénieuse
mais coûteuse, dont l'intérêt limité ne justifie pas un tel
investissement (Jean-Daniel Delley)

Avatar: la conscience rongée de l'homme blanc

Avant d'être une prouesse technique, le dernier film de
James Cameron est du grand cinéma populaire
(Jacques Guyaz)

Banques: Rubik sur l'ongle

Va-t-on confier la levée de l'impôt à de nouveaux fermiers-généralux?

André Gavillet (17 janvier 2010)

L'Association des filiales des banques étrangères en Suisse, puis l'Association suisse des banquiers ne craignent pas la métaphore casse-tête, baptisant avec humour leur dernière proposition d'impôt à la source du nom du puzzle à trois dimensions, Rubik.

La retenue actuelle qui frappe le rendement de l'épargne étrangère déposée en Suisse, en lieu et place d'un échange d'informations, se révèle si facile à contourner que l'Union européenne ne s'en contente pas. D'où l'idée de perfectionner le système: de frapper aussi les dividendes, les gains en capitaux, les trusts, etc. Et d'appliquer les taux en vigueur dans le pays d'où provient l'épargne ou le placement.

La banque suisse ferait, dans cette hypothèse, un véritable travail de perception et de taxation. Moyennant quoi, le contribuable étranger verrait préservé son anonymat.

L'impôt étant acquitté, il serait «*en ordre*», inconnu fiscalement.

Etonnement

La proposition se veut détaillée. Elle est pourtant incomplète. L'impôt sur les successions n'est pas pris en compte. Or il joue dans l'évasion fiscale un rôle souvent déterminant. N'est pas davantage pris en compte l'impôt éludé sur le montant soustrait au fisc étranger pour le placer en Suisse (DP 1835). Mais ce qui frappe, c'est le virage à 180 degrés des banquiers. Jusqu'à ce jour, ils se présentaient comme un abri, un refuge contre un Etat qualifié d'inquisiteur. Et les voici qui se convertiraient en agents du fisc, d'autant plus redoutables qu'ils auraient accès, sans intermédiaire, au dossier du contribuable.

Mais surtout comment un Etat pourrait-il admettre qu'un droit fondamental qui lui est

confié soit transféré pour son application à des sociétés privées, dépourvues de légitimité? Va-t-on confier l'impôt à de nouveaux fermiers-généralux?

Europe

Les banquiers suisses se cramponnent aux justifications du secret bancaire qu'ils ont jusqu'à ce jour défendues: sous prétexte de limiter l'emprise de l'Etat, serait fondé, arbitrairement, le droit que certains se confèrent d'être au-dessus des lois. Reprendre aujourd'hui encore ce mauvais argument, c'est méconnaître l'unification européenne. Elle regroupe des Etats de droit, pourvus d'instances de contrôle et de recours.

La défense des droits individuels est une cause noble, mais par les moyens de droit existants et démocratiquement perfectibles.

Les banques font de la résistance

C'est dans leur intérêt bien compris que le montant de la garantie pour les avoirs des déposants est augmenté, mais elles refusent leur contribution

Lucien Erard (13 janvier 2010)

Les porte-parole de nos banquiers pourtant sauvés du désastre par la Confédération et la Banque nationale fin 2008 montrent peu de scrupule. Pour éviter la panique des clients, le Conseil fédéral avait

alors annoncé une augmentation à 100'000 francs de la garantie offerte à chaque déposant ainsi qu'aux institutions de prévoyance professionnelle. Un pieux mensonge, car le plafond,

pourtant porté de 4 à 6 milliards de francs, n'aurait jamais permis de tenir les promesses de remboursement en cas de défaillance de plusieurs banques et même simplement de l'une de nos

grandes banques. Or aujourd'hui economiesuisse, appuyée par la conférence des directeurs cantonaux des finances (parce que les banques cantonales ne sont pas concernées) et les partis bourgeois, refuse dans la procédure de consultation ce que le Conseil fédéral avait pourtant promis: augmenter les moyens financiers à disposition pour offrir une garantie de remboursement par la Confédération jusqu'à concurrence des limites inscrites provisoirement dans la loi, soit 100'000 francs par déposant.

L'Europe a porté cette garantie

à 100 000 €, les Etats-Unis à 250 000 \$. En Suisse, personne ne s'oppose à prolonger au-delà de 2010 le montant de 100'000 francs ainsi que les mesures pour les fonds de la prévoyance professionnelle. Mais qui va payer? Les banques et leurs alliés refusent de passer à la caisse: pas de fonds de garantie financé par les banques, pas de garantie de la Confédération également à la charge des banques. Prétexte: ne pas réduire la capacité concurrentielle de nos banques. Peu leur importe que leurs concurrents étrangers, eux, sont mis à contribution.

Il est évident pour tout le monde qu'il faut à tout prix éviter une panique des déposants. Chacun sait qu'en cas de crise, la Confédération et la BNS interviendraient comme elles l'ont fait pour UBS. Alors pourquoi payer se disent les banques. Si l'Etat se porte à leur secours, vu leur importance pour notre économie, encore faudrait-il que cette solidarité ne soit pas à sens unique. D'autant plus que la fiscalité helvétique est particulièrement avantageuse pour ce secteur: imposition des bénéfices réduite au minimum, pas d'impôts sur les plus-values pour les actionnaires privés, pas de TVA.

Ouïgours de Guantanamo: le Conseil fédéral doit prendre rapidement une décision positive

La valse-hésitation de la Suisse est indigne: rappel des faits

Jean-Daniel Delley (15 janvier 2010)

«Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération», le Conseil fédéral donne plutôt l'impression de ne rien diriger et de préférer la temporisation à la décision. Le dossier des deux ressortissants ouïgours détenus à Guantanamo en est une consternante illustration.

En janvier 2009, le gouvernement helvétique salue la décision du président Obama de suspendre les procédures d'exception contre les détenus de Guantanamo, des procédures qui violent les Conventions de Genève, et de fermer cette prison. Berne répond favorablement à la demande américaine d'accueillir certains des détenus qu'un renvoi dans leur

pays mettrait en danger, une disponibilité qui n'est peut-être pas étrangère aux relations alors tendues avec les Etats-Unis en raison des activités délictueuses d'UBS.

Fin août, une délégation suisse se rend à Guantanamo pour évaluer le dossier des candidats à l'accueil. Puis la bonne volonté helvétique faiblit. Trois détenus, un Lybien, un Algérien et un Ouïgour, «vendus» par le Pakistan aux Américains et reconnus sans danger par ces derniers, se voient refuser l'asile par l'Office fédéral des migrations. Le recours du candidat algérien est admis par le Tribunal administratif fédéral pour cause de procédure bâclée. Le recours des deux autres

requérants n'a pas encore été tranché.

En décembre, le Conseil fédéral accepte de donner asile à un ressortissant ouzbek qui sera pris en charge par le canton de Genève. Le Jura rappelle alors qu'il a manifesté sa disponibilité à accueillir les deux derniers Ouïgours de Guantanamo sans point de chute, une décision restée sans réponse. Mais la Chine se manifeste. Sa représentation à Berne demande à la Suisse de renoncer à son invitation et exige que ces deux citoyens chinois, considérés comme des terroristes par Pékin, lui soient livrés. Courageusement, la commission de politique de sécurité du Conseil national conseille au Conseil fédéral de

renoncer.

Des députés UDC, habituellement sourcilleux en matière de souveraineté suisse, se montrent soudain bien timides: Christoph Mörgele craint la suppression de milliers d'emplois en cas de conflit avec l'Empire du milieu; et Yvan Perrin, que l'isolement de la Suisse au milieu de l'Europe n'a jamais troublé, constate que notre pays a déjà

suffisamment de problèmes avec ses voisins sans s'attirer encore les foudres de la Chine. La commission des affaires extérieures du Conseil des Etats s'est contentée de faire part de sa préoccupation.

Aux dernières nouvelles, Eveline Widmer-Schlumpf doit encore rencontrer un ministre jurassien à la fin de ce mois avant que le Conseil fédéral ne se décide. Les deux Ouïgours

attendront donc. Voilà bientôt huit ans qu'ils croupissent dans des cellules de haute sécurité, sans procès et sans condamnation et même reconnus innocents. Cette temporisation est indigne. La référence aux Conventions de Genève et aux droits humains ne peut se contenter de l'habituel gargarisme officiel; elle exige maintenant une décision concrète.

La musique, parent pauvre de l'enseignement

Une initiative sur le plan fédéral, un projet de loi vaudois: l'occasion de faire le point

Albert Tille (16 janvier 2010)

Tous les superlatifs sont permis pour montrer l'importance de la musique. Elle contribue au développement intellectuel et émotionnel de l'enfant. Elle favorise sa socialisation tout comme celle des adultes.

Elle est omniprésente dans la vie quotidienne, mais occupe une place restreinte dans l'enseignement. Le Conseil suisse de la musique, l'association faîtière des sociétés de musique, entend corriger cette anomalie par une initiative fédérale. Le Conseil fédéral propose de rejeter sans contre-projet ce texte soutenu par plus de 150'000 signataires.

Cette décision gouvernementale ne surprend pas. Par maladresse, ou par provocation politique pour obtenir des sous, les auteurs de l'initiative demandent à la Confédération d'imposer des règles à l'enseignement de la

musique dans les écoles. Depuis la création de l'Etat fédéral, l'instruction publique est du ressort des cantons. Pour harmoniser les pratiques scolaires, des nuances à cette règle fondamentale ont été apportées il y a cinq ans par une modification constitutionnelle. Sur ces nouvelles bases, l'ensemble de l'édifice de l'instruction publique se reconstruit, du bas vers le haut, par conventions passées entre les cantons. La Confédération peut leur donner force obligatoire. C'est le processus *Harmos*. En voulant réglementer par le haut l'enseignement de la musique, l'initiative va donc à rebrousse-poil de la réforme en cours.

L'initiative demande également à la Confédération d'encourager la formation musicale. Le Conseil fédéral peut facilement montrer que cette demande est inutile. Elle ferait simplement double emploi avec l'article 69 de la

Constitution qui permet expressément un tel encouragement. La très prochaine loi fédérale sur la culture prévoit ce subventionnement.

Le texte du Conseil suisse de la musique entend agir dans le domaine extrascolaire. Il voudrait forcer les cantons à légiférer sur les écoles de musique. Le Conseil fédéral rejette cette contrainte. Elle serait pourtant salutaire. La Suisse compte 400 écoles de musique de niveau, de statut et de financement fort divers. Rien ne garantit la qualité de la formation des quelque 260'000 élèves qui les fréquentent. Le montant des écolages varie fortement, indépendamment du niveau des cours.

Le cas du canton de Vaud est significatif. A l'appui d'un projet de loi, le Conseil d'Etat constate qu'il existe des déserts régionaux dans l'offre de

formation musicale. 80% des écoles sont situées dans l'arc lémanique. Les écolages varient du simple au triple tout comme le salaire des enseignants. Bon nombre de professeurs privés vivent en dessous du minimum vital. Le projet de loi vaudois entend mettre de l'ordre dans ce fouillis et contraindre les

communes à y participer. L'affaire n'est pas gagnée. Une contrainte fédérale ne serait donc pas superflue, et pas seulement pour les communes vaudoises sourdes à la musique. Car plusieurs cantons n'ont pas de loi encadrant les écoles de musique. Et ceux qui en disposent ont souvent des réglementations et des

subventionnements inéquitables.

Si, comme il faut le prévoir, l'initiative échoue parce que contraire au génie fédéraliste de la Suisse, pourquoi ne pas lancer une opération intercantonale *Harmos* pour les écoles de musique?

Energie électrique: le profit passe avant la sécurité de l'approvisionnement

Le pompage-turbinage est une technique ingénieuse mais coûteuse, dont l'intérêt limité ne justifie pas un tel investissement

Jean-Daniel Delley (12 janvier 2010)

La centrale de pompage-turbinage de Cleuson-Dixence va prochainement reprendre du service. Plusieurs autres installations du même type seront inaugurées ces prochaines années. La puissance hydraulique installée augmentera ainsi de plus de 4000 Mégawatts, soit quatre fois la puissance de la centrale nucléaire de Gösgen.

On sait l'intérêt que présentent de telles installations. L'eau est pompée dans les retenues lorsque l'électricité est bon marché – l'offre dépasse alors la demande. Puis elle est turbinée et exportée au prix fort pour répondre aux pointes de la demande. L'économie électrique helvétique engrange ainsi de substantiels profits.

Si le pompage-turbinage peut se justifier sous l'angle économique, il participe moins

que ne le prétendent les électriciens à la sécurité de l'approvisionnement indigène. D'une part cette technique consomme 20% de plus d'énergie qu'elle n'en produit. D'autre part, comme le relève Hanspeter Guggenbühl, un journaliste spécialiste du dossier énergétique, dans la *Basler Zeitung* du 4 décembre 2009, la puissance installée actuelle est déjà supérieure de plus de 40% à celle qui permet de faire face aux pointes de la demande hivernale. Par ailleurs l'accroissement des mouvements d'importation et d'exportation d'électricité liés au pompage-turbinage va aggraver les goulets d'étranglement sur le réseau. En effet l'adaptation du réseau ne suit pas l'intensification des échanges et la logique marchande des producteurs-distributeurs conduit à privilégier la gestion des

centrales de production en fonction du marché international.

Les différents projets de pompage-turbinage réalisés et en cours représentent plusieurs milliards de francs. Des moyens qui manqueront cruellement pour le développement des énergies renouvelables et produites de manière décentralisées. Le développement durable figure parmi les buts de l'Etat fédéral. De leur côté les cantons développent des politiques d'économie et de substitution énergétiques. Et dans le même temps les sociétés électriques, majoritairement contrôlées par les collectivités publiques, se prêtent à un affairisme peu compatible avec la mission de service public qu'elles prétendent exercer.

Avatar: la conscience rongée de l'homme blanc

Avant d'être une prouesse technique, le dernier film de James Cameron est du grand cinéma populaire

Jacques Guyaz (14 janvier 2010)

James Cameron a réalisé en 1997 un grand film politique sur l'alliance nécessaire avant la première guerre mondiale de la bourgeoisie éclairée qui découvre Picasso et de l'élite ouvrière qui fuit la misère européenne vers l'Amérique. L'histoire d'amour formidablement mise en scène de *Titanic*, métaphore magnifique du conflit des classes sociales, du rapprochement des individus, du devoir et de la liberté est devenu le plus grand succès de l'histoire du cinéma. Le réalisateur récidive aujourd'hui avec *Avatar*, fable anti-colonialiste qui exploite le sentiment de culpabilité de l'homme blanc face au tiers-monde.

Ce film a drainé plus de spectateurs en quatre semaines que *Titanic* dans le même laps de temps. Il dépassera peut-être son illustre aîné au terme de son exploitation. La perfection technique de la réalisation et le raffinement des logiciels de capture et de traitement de l'image ne suffisent pas à expliquer un tel phénomène. Pour obtenir un succès pareil, il faut d'abord une histoire et des personnages qui ont quelque chose à nous apprendre et qui entrent profondément en résonance avec ce que nous sommes aujourd'hui. Tentative de décryptage.

L'histoire se déroule en 2154. Le héros, Jake Sully, est un ancien *marine* paraplégique qui doit remplacer son frère

jumeau décédé. Une machine qui ressemble à un banal scanner médical lui permet de transférer son esprit dans le corps d'un extraterrestre, son avatar, un Na'vi. Le film est construit sur le va et vient entre les moments où Jake Sully est lui-même et ceux où il est dans le corps de l'extraterrestre. Petit à petit il va s'identifier de plus en plus au Na'vi et devenir l'un d'entre eux. Les spectateurs voient un homme handicapé, symbole des limites que nous avons tous dans nos vies, qui devient un héros dans son nouveau corps. Cameron matérialise à l'écran la structure de nos rêves, de nos désirs d'évasion où nous voulons être un autre tout en restant nous même.

Contrairement aux films de science-fiction traditionnels comme *La guerre des étoiles*, Cameron n'a pas imaginé des technologies improbables et des vêtements de fantaisie. Le postulat de départ – aller en six ans sur une planète qui tourne autour d'un autre soleil – est rigoureusement impossible selon la science d'aujourd'hui, mais l'épisode est expédié dans les cinq premières minutes du film et on n'en parle plus. Tout ce que nous voyons ensuite à l'écran chez les humains est parfaitement familier. Le transfert des esprits d'un corps à l'autre est présenté comme s'il s'agissait d'une imagerie médicale d'aujourd'hui. Les humains sont habillés comme nous et leurs armes sont celles d'aujourd'hui. Pas de rayons laser, mais des gaz, des

mitrailleuses, des bombes incendiaires et des missiles. Le spectateur retrouve les conflits qu'il voit à longueur de journaux télévisés et peut s'identifier sans difficulté.

La planète Pandora imaginée par Cameron et son équipe est d'une incroyable splendeur visuelle. On n'a sans doute jamais vu au cinéma la création d'une végétation, d'une faune et de toute une écologie imaginaire aussi cohérente, crédible et d'une telle beauté. Les indigènes, les Na'vis, ces humanoïdes bleus de quatre mètres de haut, sont présentés de manière quasi ethnologique avec traditions, langage et religion, comme s'ils existaient vraiment et d'ailleurs en sortant du cinéma, les spectateurs ont vraiment envie qu'ils soient là, qu'ils soient réels, et ça aussi c'est du jamais vu.

Si la version humaine du principal rôle masculin est un paraplégique, c'est le personnage féminin, Neytiri, jeune femme Na'vi, qui est le véritable élément moteur du film. Ce basculement est nouveau dans le grand cinéma populaire. La tradition veut que le héros sauve sa bien-aimée de tous les dangers et extermine le méchant à la fin. Ici c'est le contraire: Neytiri sauve la vie de son amoureux d'avatar à plusieurs reprises et il la suit tant bien que mal. Bien sûr il joue son rôle de courageux guerrier mâle dans son corps de Na'vi mais ce sont les femmes qui sont mises en

valeur. Chez les humains, l'histoire avance grâce à une biologiste et une pilote d'hélicoptère. Chez les Na'vi, c'est une chamane qui guide la tribu. Les hommes sont tous des êtres faibles et indécis ou alors des coqs de village et des brutes épaisses. Cette tendance était déjà à l'oeuvre dans *Titanic*. Kate Winslet interprétait un personnage plus fort, plus structuré que celui joué par Leonardo di Caprio.

James Cameron connaît ses classiques. Le scénario ne s'écarte guère de celui de nombreux westerns, mais le réalisateur canadien travaille sur des archétypes, des traits universels et non sur la psychologie. La source d'inspiration est plus proche de Shakespeare ou de la mythologie grecque que de la

comédie sentimentale. L'histoire du cinéma est revisitée. Le personnage protecteur et maternel de la biologiste incarnée par Sigourney Weaver est un prolongement du rôle de Dian Fossey qu'elle interprétait en 1989 dans le magnifique *Gorilles dans la brume*. Mais *Apocalypse Now* reste la référence majeure. Les assauts d'hélicoptères et le personnage du colonel va-t-en-guerre sont clairement une référence au chef-d'oeuvre de Francis Ford Coppola. Dans *Apocalypse Now*, les Américains attaquent au son de la *Walkyrie* de Wagner et dans *Avatar*, l'opération censée éradiquer les indigènes s'appelle Walkyrie...

Le propos du film peut sembler lénifiant, voire un peu naïf: pour s'emparer d'un minerai

rare, les Terriens veulent détruire l'habitat et surtout le sanctuaire des Na'vi qui vivent en harmonie avec leur environnement. Bien sûr ils n'y arriveront pas et la nature se vengera. Le film est dans la grande tradition critique de Hollywood, celle que le parti républicain déteste particulièrement. Mais cette trame bien dans l'air du temps écologique ne rend pas compte de la complexité et de la richesse formelle d'une oeuvre proprement inouïe qui renouvelle entièrement les canons du grand cinéma d'aventure populaire. James Cameron a réussi à prendre au mot Shakespeare, le visionnaire de *La tempête*. «*Nous sommes de l'étoffe dont sont faits les rêves, et notre petite vie est entourée de sommeil.*»